

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 février 2025

DELIBERATION 2025-02

Débat d'orientations budgétaires

Membres du CA de l'ARB des Îles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Bernadette THURAM
	Patricia BAILLET	Géraldine NAIGRE
	Patrick DOLLIN	Ginette SAMSON
	Sylvie DAGONIA	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sheila RAMPATH	Corinne PETRO
	Loïc TONTON	Jim LAPIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Jean-Marie PILLI	Aurélié BITUFWILA-YERBE
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	4 Titulaires + 4 Suppléants	
En présentiel	4 Titulaires + 2 Suppléants	
Représenté (pouvoir)	1 Titulaire + 0 Suppléant	

Le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 741-1 et D4312- 10 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L. 732-2 ;

Vu le Code de l'environnement notamment l'article L.131-9 III ;

Vu la délibération du Conseil Régional de Guadeloupe n°CR/20-905 du 20 novembre 2020 relative à la validation des statuts de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Office Français de la Biodiversité n°2020-41 du 26 novembre 2020 relative à la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

Vu l'arrêté du préfet de la région Guadeloupe n° DEAL-RN 971-2021-02-11-001 du 11 février 2021 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » et notamment ses articles 4 et 8.2, alinéa 1 ;

Vu le règlement d'intérieur du conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe, notamment son article 21

Considérant les statuts de l'établissement public de coopération environnementale qui précisent que le Conseil d'administration délibère sur les orientations générales de la politique de l'établissement,

Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté en séance et la discussion qui s'en suit,

APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE

DECIDE

ARTICLE 1 : De prendre acte du débat intervenu sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les priorités des actions arrêtées, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'exécution des dépenses de personnel, de l'EPCE ARB-IG au titre de l'exercice 2025.

Nombre de votants : 15
Ne prend pas part au vote : 0
Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 15

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le
ID : 971-200095263-20250205-05022025-DE



Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 5 février 2025.

La Présidence :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans un délai de 2 mois à compter de sa publication le/...../2025

A Gourbeyre, le ...05.../...02.../2025

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO

Fait à Basse-Terre, le ...02.../...05.../2025

La Présidence du Conseil d'administration
de l'Agence Régionale de la Biodiversité
des Îles de Guadeloupe

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le



ID : 971-200095263-20250205-05022025-DE